

L'an deux mil vingt-deux, le 10 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie.

Présents : Mmes Valérie CHAMBON, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Jacqueline BERTHIER

Mrs Michel BEDU, Olivier EGEA, Thierry MOINDROT, Paul DOUCET, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER et Jean-Luc RAIMBAULT

Excusées : Mme Solenne RAIMBAULT donnant procuration à M. Olivier EGEA, Mme Sonia RAIMBAULT donnant procuration à Mme Valérie CHAMBON

Mme Jacqueline BERTHIER a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 05 avril 2022 a été approuvé.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire Valérie Chambon, le mardi 10 mai 2022. Mme le maire apporte un point supplémentaire à la convocation du 03 mai, l'échange des parcelles avec M. et Mme De Choulot.

Ont été abordés les points suivants :

Modification du circuits équestres Pays Sancerre Sologne

Vu la délibération du 12 décembre 2000,

Vu le projet de modification des circuits équestres proposé par le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne ci-joint,

Considérant que le Syndicat Mixte de Pays Sancerre Sologne a élaboré en 2000 des circuits équestres en collaboration avec les centres équestres et les associations de cavaliers, circuits qui ont été inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée),

Considérant que des modifications ont été apportées pour rendre les parcours plus attractifs,

Considérant que le Syndicat de Pays sollicite les communes concernées pour qu'elles délibèrent afin de valider le nouveau tracé des circuits équestres du Pays, d'en assurer la pérennité et d'en permettre son inscription au PDIPR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les modifications apportées au tracé initial des circuits équestres du Pays empruntant des voies communales et chemins ruraux répertoriés sur la carte annexée à la présente délibération
- S'engage à ne pas aliéner tout ou partie des itinéraires concernés (en cas de nécessité absolue, le Conseil Municipal veillera à rétablir la continuité du sentier) ainsi qu'à conserver leur caractère public et ouvert
- S'engage à maintenir les circuits ouverts dans un état d'entretien satisfaisant

- Accepte l'inscription des nouveaux tracés au PDIPR

Echange de biens avec M. et Mme De Choulot

La commune de Sury-en-Vaux souhaite procéder à un échange entre un bien lui appartenant situé " Place du Jeu" et une parcelle appartenant à M. et Mme De Choulot afin de réaliser un projet d'aménagement paysager et sécuritaire.

Il est proposé l'échange suivant :

- La commune de Sury-en-Vaux céderait à M. et Mme De Choulot la parcelle cadastrée BC 24 (98 m2) située "Place du Jeu"
 - La commune recevrait en échange la parcelle cadastrée BC 11 suivant la division cadastrale établie par Monsieur Xavier De Taillandier, géomètre expert
- Cette session sera régularisée auprès de Maître Cavet, notaire à Saint-Satur.
Les frais de notaire, de bornage seront à la charge des deux parties à part égales.

Après examen, le conseil municipal :

- Approuve cet échange
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier

PLUI

L'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) se poursuit. La phase actuelle concerne « les contours de l'enveloppe urbaine et l'étude de densification ». Les documents de travail ont été présentés et validés par le conseil municipal puis transmis au bureau d'études. Madame le Maire rappelle l'importance pour les habitants de venir déposer leurs requêtes concernant d'éventuels projets dans le registre de consultation mis à disposition en mairie par la Communauté de Communes.

Dossier Les Egrots

Le conseil municipal a pris connaissance du courrier remis par M. Olivier Gaucheron, maire de Verdigny (en date du 29 mars) concernant l'assainissement collectif du hameau des Egrots. Ce courrier propose les attentes du conseil municipal de Verdigny pour l'élaboration d'une convention. Après avoir échangé sur les points de vue de chacun, une réponse va être proposée afin de tenter de clore définitivement ce dossier.

Voirie communale

Les travaux de voirie prévus au hameau des Plessis, à Chambre et à Maimbray sont validés (enrobé et gravillonnage selon les lieux). Les devis de l'entreprise Robineau sont retenus.

Vitesse excessive et sécurité

Le Conseil Municipal accepte le devis concernant la pose de « totems » signalant l'école sur les 3 axes (route de Ménétoou-Ratel dans les 2 sens, chemin des écoliers) pour un montant de 1 335.00 HT.

Concernant la vitesse excessive aux Plessis, Madame le Maire propose de limiter la vitesse à 30 km/h (par un arrêté municipal) et de compléter cette modification avec des panneaux « attention enfants » (montant du devis 260.00 HT).

Equipement de la salle des fêtes

Le Conseil ayant pour projet de compléter l'équipement en tables de la salle des fêtes, Mme le Maire présente des devis concernant l'acquisition de 30 tables de 120x80cm.

Le conseil municipal décide de retenir le devis pour des tables pliantes pour un montant de 4 975.80 HT.

Questions diverses

Des peupliers âgés et à risque vont être coupés sur un terrain communal proche de l'Etang des Vignes.

Madame le Maire reçoit le CIT (Cher ingénierie des territoires) pour évoquer la vitesse excessive sur le RD 86 (route de Cosne) le lundi 16 mai.

La rue des Vignerons au hameau de Maison Sallé va être interdite aux poids lourds. Un panneau va être apposé.

Les travaux de reprise de concessions au cimetière par l'entreprise Frelat sont achevés.

Le rapport et les conclusions sur l'enquête publique « projet de classement au titre des sites de « la butte de Sancerre et de son écrin » sont à la disposition des habitants pour consultation pendant 1 an (soit jusqu'au 3 mars 2023).

Festivités prévues pour l'été :

- Cloche en fête aura lieu les 24/25 et 26 juin prochains. L'organisation se poursuit.
- Piano du Lac se produira à l'étang avec un nouveau spectacle sur l'eau le samedi 13 et le dimanche 14 août en début de soirée.
- La commune est ravie d'accueillir la Sabotée Sancerroise pour sa « Fête au village » du 15 août.

